



Mentions d'information — Stationnement payant

RESPONSABLE DE TRAITEMENT

La commune de Cogolin, représentée par son maire, est responsable du traitement de vos données personnelles dans le cadre de la gestion du stationnement payant.

FINALITÉ ET BASE LÉGALE DU TRAITEMENT :

Les informations recueillies sont traitées aux fins suivantes :

- Paiement préalable du stationnement ;
- Contrôle du stationnement payant ;
- Collecte des recettes de stationnement ;
- Instruction du contentieux (forfait de post-stationnement).

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la commune, sur le fondement du paragraphe I de l'article L2333-87 du code général des collectivités territoriales, qui autorise le conseil municipal à instituer une redevance de stationnement.

DONNÉES COLLECTÉES

Catégorie de données	Exemples	Durée de conservation
Immatriculation du véhicule	Numéro d'immatriculation	2 ans (contentieux)
Données bancaires	Numéro de carte bancaire masqué/tronqué	Durée de la transaction sécurisée
Horodatage	Date et heure de début/fin de ticket, durée	2 ans
Données de localisation	Zone de stationnement	2 ans

DESTINATAIRE DES DONNÉES:

Vos données sont susceptibles d'être transmises aux services suivants :

En interne :

- Service Gestion domaniale ;
- Police municipale.

Prestataires et partenaires :

- Flowbird – exploitant des horodateurs ;
- Ypok – verbalisation et contrôle du stationnement payant ;
- [Paybyphone – application de paiement](#)
- Trésor public – recouvrement ;
- Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

Aucun transfert de données n'est effectué en dehors de l'Union européenne.

VOS DROITS :

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez des droits d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation du traitement et de réclamation auprès de la CNIL.

À noter : le droit d'opposition ne s'applique pas à ce traitement. Cette dérogation (article 23 du RGPD, article 56 de la loi Informatique et Libertés) a fait l'objet [d'une délibération du conseil municipal](#).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données :

- par voie électronique : rgpd@cogolin.fr
- par courrier postal : Le délégué à la protection des données
Mairie de Cogolin
Place de la République
83310 Cogolin

Une information sur le stationnement payant est par ailleurs disponible sur les horodateurs.

RÉCLAMATION AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07 — www.cnil.fr